



Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marcelle Pedneault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, qu'il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts le lundi 4 juin 2018 à 19h15, à la salle de l'Âge d'or, au 17 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Régulariser l'implantation d'un garage privé ayant été construit en 2005 à une distance de 0,8 mètre de la limite latérale du terrain alors que l'article 6.2.3 du règlement de zonage numéro 228-35 actuellement en vigueur prescrit une distance minimale de 1 mètre des limites latérales. Le règlement de zonage 123-90, en vigueur au moment de la construction du garage, prescrivait, à l'article 7.2.2.4, une distance minimale de 1 mètre des limites latérales du terrain.

Identification du site concerné :

Un terrain situé au 32, rue Principale (partie du lot 151 du Cadastre du Canton de De Sales).

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

Donné à Notre-Dame-des-Monts, ce 22 mai 2018.

Marcelle Pedneault
Directrice générale